

## Mentions légales

Éditeur :

Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, Referat Information, Monitoring, Bürgerservice, Bibliothek, D-53107 Bonn

Situation : Janvier 2018

Dépliant à commander en mentionnant la référence ci-après :

Référence : A 772f

Téléphone : +49 30 18 272 272 1

Télécopieur : +49 30 18 10 272 272 1

Par écrit : Publikationsversand der Bundesregierung  
Postfach 48 10 09,  
18132 Rostock

Mél : publikationen@bundesregierung.de

Internet : <http://www.bmas.de>

Service pour personnes sourdes ou malentendantes (en allemand) :

Mél : [info.gehoerlos@bmas.bund.de](mailto:info.gehoerlos@bmas.bund.de)

Télécopieur : +49 30 221 911 017

Service téléphonique en langue des signes (en allemand) :

[gebaerdentelefon@sip.bmas.buergerservice-bund.de](mailto:gebaerdentelefon@sip.bmas.buergerservice-bund.de)

Composition/mise en page :

Service d'infographie du Ministère fédéral

Imprimé par : Imprimerie du Ministère fédéral

## L'EUTB la plus proche, où se trouve-t-elle ?

### Portail Internet accessible

[www.teilhabeberatung.de](http://www.teilhabeberatung.de)



### Vous y trouverez :

Les **500 services de conseil complémentaire et indépendant en participation** répartis sur l'ensemble du territoire fédéral.

Le **glossaire de la participation** de A à Z.

Et bien d'autres choses encore ...



Ministère fédéral  
du Travail et des Affaires sociales



## LES SERVICES DE CONSEIL COMPLÉMENTAIRE ET INDÉPENDANT EN PARTICIPATION (EUTB)

« Un pour tous »

## Les services de conseil complémentaire et indépendant en participation (EUTB) - pour qui et sur quoi ?

Les services de conseil complémentaire et indépendant en participation (EUTB) répartis sur l'ensemble du territoire fédéral soutiennent et conseillent gratuitement toutes les personnes handicapées et les personnes exposées à une situation de handicap, mais aussi leur proches dans toutes les questions ayant trait à la réadaptation et la participation.

## Comment l'EUTB fournit-elle son conseil ?

- **En amont** de la présentation de demandes de prestations
- D'égal à égal, afin de vous permettre de prendre vos décisions **en toute autonomie**
- De manière **indépendante** des institutions débitrices ou prestataires
- De manière **complémentaire** aux conseils fournis par d'autres services
- De manière à **offrir conseil et orientation**
- Guidé par vos **besoins individuels**

Le conseil prodigué par des personnes concernées à des personnes concernées (**Peer Counseling**) joue un rôle primordial.

Le conseil et l'accompagnement ne s'étendent pas aux recours hiérarchiques ni aux procédures en justice.

## Soutien et financement

Selon le § 32 du Livre IX du Code social (SBG IX), le **Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales** (BMAS) accorde un soutien aux EUTB qui s'élève à un montant annuel de 58 millions d'euros.

## Plus d'informations

Le conseil est fourni seulement en langue allemande.

[www.teilhabeberatung.de](http://www.teilhabeberatung.de)  
[www.gemeinsam-einfach-machen.de](http://www.gemeinsam-einfach-machen.de)

## Accueil téléphonique du ministère fédéral pour les citoyens

+49 30 221 911 006

Service téléphonique en langue des signes (en allemand):  
[gebaerdentelefon@sip.bmas.de](mailto:gebaerdentelefon@sip.bmas.de)  
[buergerservice-bund.de](http://buergerservice-bund.de)